



Mémoire du Comité des citoyens du Vieux-Québec

Consultation à propos du premier projet du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec

6 juin 2016



Madame, Monsieur,

Le Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ) a lu avec intérêt l'ensemble du document soumis à la consultation. Nous allons limiter notre propos à l'orientation 4 : Capitale durable, valoriser et préserver le patrimoine et les milieux d'intérêt.

La section 4.4.1 aborde les territoires d'intérêt historique et culturel. On y fait mention des critères de détermination et de l'évolution des critères de classification suite à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel. On y mentionne que les objectifs spécifiques seront :

- de protéger le caractère patrimonial des territoires d'intérêt historique et culturel;
- de mettre en valeur les territoires d'intérêt historique et culturel afin de contribuer à la qualité de vie des citoyens, au renforcement du sentiment d'appartenance de la collectivité et pour préserver le caractère identitaire propre au territoire de l'agglomération.

On propose ensuite un cadre normatif pour permettre un certain nombre d'interventions.

Les éléments de contenu du projet de schéma

Les deux objectifs proposés sont louables et permettent d'espérer un engagement accru des citoyens qui s'occupent de leur demeure ancestrale, des promoteurs, de la Ville et des autres paliers de gouvernement. Par contre, dès que l'on aborde le cadre normatif, il est davantage question des modes d'intervention et de notions générales de conservation, et non d'une vision d'ensemble cohérente.

Ces éléments du cadre normatif nous semblent orienter vers des fonctions d'aménagement et ne permettent pas d'englober les nombreux enjeux patrimoniaux auxquels est confrontée la Ville de Québec.

Le projet d'aménagement proposé est intéressant pour ce qu'il ne contient pas. Nulle part, il n'est fait mention d'un bilan des interventions ou absence d'intervention dans le domaine patrimonial. Comment parler d'avenir sans d'abord évaluer les résultats des objectifs fixés et des actions menées dans le passé? Parler d'un cadre normatif suppose l'existence de standards et de leur application. En l'absence de ceux-ci, il est difficile de déterminer si les mesures proposées seront adéquates ou non.

Dans ce contexte, il serait important que la dimension patrimoniale du schéma d'aménagement soit plus spécifique en ce qui concerne l'arrondissement historique du



Vieux-Québec. Les critères établis par l'UNESCO et la Convention du patrimoine mondial culturel et naturel sont mentionnés au début de la section 4.4. Le défi de ces critères, à savoir

Critère (iv) : Un ensemble urbain cohérent et bien préservé, un exemple exceptionnel de "ville coloniale fortifiée", de loin le plus complet au nord du Mexique.

Critère (vi) : Le cœur de l'ancienne capitale de la Nouvelle-France qui représente une des étapes importantes de la colonisation des Amériques par les Européens,

est de les appliquer de manière à tenir compte de nombreuses réalités et de ne pas succomber à une vision purement utilitariste du patrimoine.

Nous vous exposons un certain nombre de ces réalités – que vous connaissez sans doute déjà – mais qu'il nous apparaît important de rappeler, à savoir que le Vieux-Québec doit être protégé avec soin, telle une fine dentelle, parce qu'il est:

- Le vaisseau amiral de l'industrie du tourisme à Québec, un des secteurs de l'activité économique de Québec parmi les plus fleurissants et les plus durables, si on s'en occupe convenablement. Peut-être même « le secteur le plus fleurissant et le plus durable » ;
- Un facteur de grande attractivité pour les jeunes (et les moins jeunes) spécialistes et entrepreneurs, du domaine des nouvelles technologies notamment, qui ont le choix de s'établir n'importe où dans le monde et qui cherchent des environnements riches en ressources naturelles et culturelles ; le Vieux-Québec est à cet égard une ressource unique et exceptionnelle ;
- Un facteur de fierté et de confirmation du sentiment d'appartenance des citoyens à leur ville, de cohésion sociale, de mobilisation autour de la conscience que Québec est une ville qui est ancrée dans l'histoire du monde et significative à cet égard ;
- Un incontournable du discours officiel de tous ceux et celles qui prennent la parole au nom des citoyens, qu'ils soient politiciens, entrepreneurs, gens d'affaires, religieux, etc.; grâce au ou à cause du Vieux-Québec, la sauvegarde du patrimoine, comme appui au développement social, culturel et économique, fait partie de la culture citoyenne à Québec ;
- Un exemple remarquable d'intégration d'un secteur historique et de ses valeurs patrimoniales dans le plan de développement d'une ville;



- Le cœur de notre centre-ville qui accueille le monde, comme la proue du plus beau des navires s’avançant dans le fleuve;
- Le fond de scène des industries culturelles (Festival d’été) et sportives (Crashed Ice) qui utilisent ses charmes pour augmenter la qualité de leurs prestations;
- Un outil mis à la disposition des écoles pour leur permettre de donner aux jeunes Canadiens un sens et une réalité physique à l’enseignement de leur histoire et de celle du pays;
- Un quartier riche architecturalement mais aussi riche socialement, un quartier qui appartient à tous, qui a su éviter la « gentrification » et qui accueille/intègre des citoyens de toutes provenances et de toutes fortunes, les uns et les autres habitant côte-à-côte dans des immeubles d’égale qualité; le Vieux n’appartient à personne; il appartient à tous (condos, coops, logement social, hlm, logement spécialisé, hébergement touristique, etc.);
- Un quartier où s’exercent toutes les professions, tous les métiers, multidisciplinaires; où se côtoient harmonieusement, d’une manière équilibrée, le résidentiel, le commercial, l’artisanal, l’institutionnel, le maritime, le transport, l’industriel, le religieux, le militaire, le touristique, le culturel, le social.

Ces différents éléments doivent être au cœur des échanges portant sur le schéma d’aménagement et la dimension patrimoniale du Vieux-Québec. Il y a des leçons à tirer sur les succès d’aménagement et de conservation patrimoniale par des citoyens, par exemple, mais aussi des échecs quand des bâtiments sont laissés à l’abandon et que la Ville refuse d’intervenir pour que les propriétaires assument leurs responsabilités.

En espérant que ces quelques éléments de réflexion puissent vous aider à bonifier les éléments de contenu du schéma d’aménagement.

Veillez agréer nos salutations distinguées,

Jean Rousseau
Président du CCVQ

Michel Bonnette
Administrateur du CCVQ